

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GREEN DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE AEROSOL 400ML
- · Code du produit: 14351
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
- · Emploi de la substance / de la préparation

Dégraissant dégrippant désoxydant

Nettoyant écologique.

Remplaçant de solvant à composition 100% naturelle pour dégraisser, désoxyder, dégoudronner, etc

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Distributeur:

SODISE

BP 81 - ZA de STANG AR GARRONT 29150 CHATEAULIN - FRANCE

Tél: 02.98.86.15.25 *Fax:* 02.98.86.35.35

Fabricant:

Actalys
Z.A. du Haut des Tappes
BP 70 065
54310 Homecourt
FRANCE
Tel +33(0)3 82 20 67 50
Fax +33(0)9 70 61 29 66

Fax +33(0)9 70 61 29 66 Email : actalys@orange.fr

· Service chargé des renseignements: Service protection de l'environnement

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORPHILA - INRS - http://www.centres-antipoison.net

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. (suite page 2)

Page: 2/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

(suite de la page 1)

- · Pictogrammes de danger GHS02
- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

· Indications complémentaires:

Contient 4 % en masse de composants inflammables.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Contient: tensioactif non ionique entre 10 et 25 %.

· Composants dangereux:		
CAS: 8051-30-7	Diethanolamine de coco (UVCB)	>11-12%
EINECS: 232-483-0	♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Skin Irrit. 2, H315	
Reg.nr.: 01-2119490100-53-0006		
CAS: 687-47-8	(S)-lactate d'éthyle	>3,75-4%
EINECS: 211-694-1	🍑 Flam. Liq. 3, H226; 🔷 Eye Dam. 1, H318; 🕦 STOT SE	
Reg.nr.: 01-2119516234-49-XXXX	3, H335	
CAS: 10024-97-2	Protoxyde d'azote	0,1%
EINECS: 233-032-0	♦ Ox. Gas 1, H270; ♦ Press. Gas L, H280	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- · Après ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

eau pulvérisée;

mousse;

poudre d'extinction;

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

(suite de la page 3)

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux: Lunettes de protection

9.1 Informations sur les propriétés physiques et ch	imiques essentielles
Indications générales	1
Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH à 20°C:	6,7 +/- 0,5
Changement d'état	
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Point d'éclair	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Non déterminé.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

(suite de la page 4) · Densité à 20 °C: $0.92 + - 0.02 \text{ g/cm}^3$ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · Taux d'évaporation: Non applicable. · Solubilité dans/miscibilité avec Soluble · Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé. Viscosité: Dynamique: Non déterminé. Cinématique: Non déterminé. · Teneur en solvants: VOC (CE) 1.92 % · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone,

hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

	· Valeurs Li	D/LC5	0 déterminantes pour la classification:
			S)-lactate d'éthyle
Ī	Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
	Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

(suite de la page 5)

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU	UN 1950	
ADR, IMDG, IATA	UN1950	
14.2 Désignation officielle de tran	sport de l'ONU	
ADR	1950 AÉROSOLS	
IMDG	AEROSOLS	
IATA	AEROSOLS, non-flammable	
14.3 Classe(s) de danger pour le t	ransport	
ADR		
	2.54.6	
Classe	2 5A Gaz.	
Étiquette	2 5A Gaz. 2.2	
Étiquette		
Classe Étiquette IMDG, IATA Class		

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

	(suite de la page
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U
Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
_	SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre: Category A. For AEROSOLS with a capaci
	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOL
	Category C, Clear of living quarters.
Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of
	litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from
	class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with
	capacity above 1 litre: Segregation as for the
	appropriate subdivision of class 2. For WAST
	AEROSOLS: Segregation as for the appropria
	subdivision of class 2.
14.7 Transport en vrac conformément à l'ann	exe II
de la convention Marpol et au recueil IBC	
we the convention manper et an recuent ibe	Non applicable.
<u>•</u>	ноп аррисавіє.
Indications complémentaires de transport: ADR	ноп аррисавіе.
Indications complémentaires de transport: ADR	1L
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ)	
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ)	1L
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	IL Code: E0
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
Indications complémentaires de transport:	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 3
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 3
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 3 E
Indications complémentaires de transport: ADR Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ) Catégorie de transport Code de restriction en tunnels IMDG Limited quantities (LQ)	1L Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 3 E

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger GHS02
- · Mention d'avertissement Danger
- · Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- · Conseils de prudence
- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- *P211* Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
- P260 Ne pas respirer les aérosols.
- P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Page : 8/8

Fiche de données de sécurité selon 2015/830/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2019 Révision: 30.07.2019

Nom du produit: GREEN - DEGRIPPANT 12 FONCTIONS ORIGINE VEGETALE - AEROSOL 400ML

(suite de la page 7)

- · Catégorie SEVESO P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H270 Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Ox. Gas 1: Gaz comburants – Catégorie 1

Press. Gas L: Gaz sous pression – Gaz liquéfié

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR